

Paris, le 25 juin 2018

Sénateurs, faites que cette loi serve à quelque chose !

Alors que la loi post- Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) s'apprête à être examinée au Sénat, nous sommes à quelques semaines d'une échéance urgente : la loi doit aboutir avant la fin du mois de juillet afin que les règles s'appliquent dès les prochaines négociations commerciales et qu'un revenu décent pour les agriculteurs soit enfin assuré.

L'actualité ne cesse de nous le montrer : les exploitants souffrent d'un déséquilibre structurel qui détériore leur mode de vie sur le plan financier, administratif et de la reconnaissance. Le dernier rapport de l'Observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM), publié le 19 juin dernier, détaille pour cette année encore des chiffres alarmants : la progression des prix estimée à 3% ne suffit pas à couvrir les coûts de production, même en comptant les aides françaises et européennes. Pourtant, malgré les variations des prix des matières premières, les distributeurs ne cessent d'accroître leurs marges !

Nous arrivons à un moment charnière : le Sénat va voter la loi post-EGA, qui ont fait l'objet de milliers d'heures de travail, réunissant toutes les parties prenantes pour une juste répartition de la valeur et une montée en gamme ambitieuse de l'alimentation française.

L'équilibre du dispositif issu des états généraux et que la loi va créer dépend de la solidité de tous ses piliers. Les sénateurs ont donc une responsabilité immense : faire en sorte que toutes les dispositions du texte actuel, comme celle instituant que ce soit les interprofessions, et à défaut l'OFPM, qui définissent les indicateurs, ou celle interdisant d'acheter à des prix abusivement bas, soient maintenues. Une vraie révolution de l'agriculture passera par un meilleur revenu et une valorisation des bonnes pratiques, pas par des contraintes supplémentaires ni, d'ailleurs, par des importations distorsives.

Il existe un risque immense dans le calendrier contraint imparti : que le Gouvernement sanctionne les avancées de cette loi, notamment sur la question des indicateurs, ou que les sénateurs et députés ne trouvent pas un accord dans les temps, reportant l'application de cette loi pour les négociations commerciales 2019-2020, soit dans un an et demi. Le signal envoyé à la profession serait désastreux !

Jérémy Decerle, Président de Jeunes Agriculteurs, en appelle au bon sens : « Chaque représentant politique, parlementaire ou membre du gouvernement, doit réunir toutes les conditions pour que la loi soit appliquée au plus vite et rééquilibre la répartition de valeur au profit des paysans. L'avenir de la jeunesse agricole est entre leurs mains. »

Contact Presse

Thomas DEBRIX | 01.42.65.86.16 | 06.68.66.15.83 | tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr

Fondé en 1957, **Jeunes Agriculteurs** est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 35 ans. Apolitique et indépendant, le syndicat représente 50 000 agriculteurs issus de toutes les productions. Répartis en 14 structures régionales et 95 structures départementales, Jeunes Agriculteurs a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.